

Plan de cours  
**ACT 2242 – Finance Corporative**  
Automne 2024

Chargé de cours : Maxence Deschênes, FSA, FICA

Courriel : [maxence.deschenes@umontreal.ca](mailto:maxence.deschenes@umontreal.ca)

**Objectifs généraux**

L'objectif de ce cours est de vous familiariser aux principes de la finance corporative et de vous permettre d'acquérir les notions de base sur lesquelles s'appuie la pratique de la finance corporative moderne. Les sujets traités incluent:

- Les concepts fondamentaux de la comptabilité, les états financiers et leurs utilisations en finance d'entreprise;
- La décision d'investissement;
- La gestion des risques;
- Les formes de financement ainsi que le processus d'émission de titres;
- La décision de structure de capital et son impact sur le coût du capital;
- L'évaluation d'entreprise.

Note: Ce cours est accrédité par de la Société des actuaires, pour l'obtention du VEE Corporate Finance ou VEE Accounting and Corporate Finance. [www.soa.org](http://www.soa.org).

**Horaire du cours**

Mercredi 16h30 – 19h30, B-3265 Pav. 3200 J.-Brillant

Disponibilités de l'enseignant : au besoin, selon un horaire variable

Disponibilité par courriel : réponse dans un délai de 48 heures

**Horaire des travaux pratiques**

Lundi 13h30 - 15h30, B-4250 Pav. 3200 J.-Brillant

Démonstrateur/trice : *À déterminer*

Courriel : *À déterminer*

Disponibilités : au besoin, selon un horaire variable

### **Évaluations**

**Examen intra** : 40% – Lundi 4 novembre, 13h30 à 15h30, B-3295 Pav. 3200 J.-Brillant

**Examen final** : 60% – Mardi 17 décembre, 12h30 - 15h30, B-3295 Pav. 3200 J.-Brillant

### **Référence de base**

**RÉFÉRENCE PRINCIPALE** : Gestion financière, 4e édition

Auteurs: Stephen A. Ross, Randolph W. Westerfield, Bradford D. Jordan, Gordon S.

Roberts Adaptation française: Martin Boyer et Christian Boutet.

Référence secondaire : Le gestionnaire et les états financiers, 8e Éd

Auteurs: D.-Claude Laroche, Sophie Marmousez, Zoffirath Dissou

### **StudiUM**

Le matériel publié du cours, les corrections des travaux pratiques et d'autres informations seront disponibles sur StudiUM : <https://studium.umontreal.ca/>

Tout étudiant doit respecter les règles de propriété intellectuelle des contenus donnés en classe qu'elle soit en présentiel ou à distance. Reproduire et diffuser le matériel déposé sur StudiUM de quelque manière que ce soit, sans autorisation expresse, est strictement interdit et peut mener à des sanctions disciplinaires.

### **Contenu (sujet à modification si nécessaire)**

1. Introduction à la finance corporative.
2. Survol des concepts fondamentaux en comptabilité incluant les différentes parties des états financiers, leurs interactions et les principes de base en fiscalité d'entreprise.
3. L'utilisation des états financiers en finance d'entreprise incluant les ratios financiers et comptable et la détermination des flux monétaires.
4. Survol de la divulgation ESG au Canada : les exigences légales et la divulgation volontaire.
5. Les différentes méthodes pour évaluer un investissement incluant la valeur actualisée nette (VAN) et le taux de rendement interne (TRI).
6. Les approches possibles pour analyser le risque dont l'analyse de scénario, l'analyse de sensibilité, la simulation et le seuil de rentabilité.
7. Les principales formes de financement d'entreprise (émission de fonds propres et de dettes) ainsi que le processus d'émission de titres.
8. Le calcul du coût moyen pondéré du capital (CMPC) et son utilisation.
9. La structure du capital et son impact sur la valeur de l'entreprise incluant la proposition I et II de Modigliani et Miller, l'impact des impôts et des coûts de faillite.
10. Introduction à l'évaluation d'entreprise dont la méthode de Gordon et la méthode d'actualisation des flux de trésorerie disponible (DCF).

### **Informations complémentaires**

1. La date limite pour modifier le choix d'un cours coïncide avec la date limite pour abandonner un cours sans frais, soit le **18 septembre 2024**.
2. La date limite pour abandonner un cours avec frais est le **8 novembre 2024**.
3. Afin de prendre connaissance du règlement des études de premier cycle, consulter la page  
[https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc\\_officiels/reglements/enseignement/ens30\\_1-reglement-etudes-premier-cycle.pdf](https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/enseignement/ens30_1-reglement-etudes-premier-cycle.pdf)  
Ce règlement fait partie intégrante de ce plan de cours.
4. Article 9.9 du règlement : « L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence. Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université. Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin. » L'étudiant doit justifier toute absence auprès de la TGDE (local 5186).
5. Si l'étudiant est absent à un examen final pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues à l'article 9.9, il peut avoir droit à un examen différé.
6. Si un étudiant ne peut pas se présenter à un examen intra pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues à l'article 9.9, la note de l'examen final sera utilisée pour l'évaluation de l'intra. Il n'y aura pas d'examen différé pour l'examen intra.
7. Les étudiants inscrits au Bureau de Soutien aux Étudiants en Situation de Handicap (BSESH) désirant bénéficier de mesures d'accommodement aux examens (intra et final) sont priés de consulter le lien suivant pour connaître la procédure à suivre :  
<https://safire.umontreal.ca/reussite-et-ressources/mesures-daccommodement-auxexamens-pour-les-etudiants-en-situation-de-handicap/>
8. **Le plagiat : attention, c'est sérieux!** L'Université de Montréal possède un Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants. Il est du devoir de l'étudiant d'en prendre connaissance. (Les sanctions visant un étudiant reconnu coupable varient selon la gravité de l'infraction : l'attribution de la note F pour l'examen ou le cours en cause, la suspension du programme pour un trimestre, etc.) Plusieurs documents ont été préparés par la Faculté des arts et des sciences pour initier les étudiants aux responsabilités sous-jacentes au travail intellectuel et prévenir la malhonnêteté académique. Ces documents ainsi que le Règlement disciplinaire sont accessibles à la page : <http://www.integrite.umontreal.ca/>.
9. En plus des politiques internes en matière de comportements spécifiques à une université, y compris l'inconduite universitaire, les candidats désirant obtenir des crédits aux examens professionnels sont également assujettis à la Politique relative au Code de conduite et d'éthique des candidats faisant partie du système

d'éducation de l'ICA : <https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2020/220065f.pdf>, ainsi qu'au Code de conduite et d'éthique pour les candidats au titre d'actuaire: <https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2020/220064f.pdf>.

10. Lors d'un examen fait en présentiel (intra ou final), lorsque le temps alloué à l'évaluation est écoulé, tous les étudiants doivent cesser d'écrire au signal. Un(e) étudiant(e) qui continue d'écrire après le signal s'expose à une pénalité pouvant aller jusqu'à 10 % de la note accordée pour cette évaluation.

### **Informations au sujet du Programme d'agrément universitaire de l'ICA**

1. Ce cours est agréé en vertu du Programme d'agrément universitaire (PAU) de l'Institut canadien des actuaires (ICA) pour l'année universitaire 2024-2025. Ce cours fait partie des cours nécessaires à réussir pour le crédit du diplôme menant à l'admission pour l'examen synthèse de l'ICA du titre AICA. Veuillez consulter les pages suivantes pour de plus amples détails :

Programme de crédit par diplôme

<https://education.cia-ica.ca/fr/accueil/>

<https://education.cia-ica.ca/fr/universites/>

2. En plus des politiques internes en matière de comportements spécifiques à une université, y compris l'inconduite universitaire, les candidats désirant obtenir des crédits aux examens professionnels seront également assujettis à la Politique relative au Code de conduite et d'éthique des candidats faisant partie du système d'éducation de l'ICA ainsi qu'au Code de conduite et d'éthique pour les candidats au titre d'actuaire dans le système d'éducation de l'ICA :

- a. <https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2020/220064f.pdf>
- b. <https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2020/220065f.pdf>